

**Ordre du jour :**

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Compte-rendu de la réunion de la Commission Voirie-Urbanisme**
- **Compte-rendu de la réunion de la Commission Tourisme**
- **Association des Maires de France : don pour Mayotte**
- **Tracteur tondeuse**
- **Point sur les travaux de l'école maternelle**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 Décembre 2024

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVAU, LANOUE, LAMOR, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès-Verbal.

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Voirie-Urbanisme**

Monsieur BERNARD Raphaël donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission Voirie-Urbanisme qui s'est tenue le Samedi 14 Décembre 2024.

Les points suivants ont été abordés :

Bornage :

Un bornage est nécessaire au village de « La Bodinerie » pour régulariser les parcelles qui empiètent sur la voirie.

Un accord devra ensuite être trouvé avec le propriétaire pour acquisition par la commune.

Eaux pluviales de la Salle des Fêtes :

Monsieur EPIARD fait état d'un problème d'inondation de sa propriété lors des pluies intenses. En effet, les eaux pluviales ruissellent sur le parking jusqu'au point bas et ne sont pas stoppées par les regards en place.

Il est proposé de mettre en place, en travers des sorties du parking, des grilles de drainage permettant de gérer les eaux.

### Impasse de la Forge :

Les riverains de cette rue signalent un problème d'évacuation des eaux pluviales. La commission constate que le caniveau en place est endommagé et devra être réparé. Les regards seront à nettoyer.

### Divers problèmes de gestion des eaux pluviales :

Les riverains de « La Renauderie » signalent des eaux stagnantes devant l'entrée de leur propriété. Au vu du terrain, il est proposé de mettre en place du calcaire damé devant leur entrée et de procéder à un débermage permettant de drainer. Pour compléter le dispositif, une légère noue sera faite sur le domaine public, le long de la propriété, pour stocker un trop gros afflux d'eau.

Afin de réaliser les travaux au plus vite, une mini-pelle sera louée et utilisée par les employés communaux.

Au village de « Chez Travers », un riverain de la « Rue de l'ancienne laiterie » fait état de l'accès difficile à son habitation quand il pleut.

Au vu de ce terrain, il est proposé de mettre en place du calcaire damé devant leur entrée et de procéder à un débermage permettant de drainer. Pour compléter le dispositif, une légère noue sera faite sur le domaine public, le long de la propriété, pour stocker un trop gros afflux d'eau.

Au village des « Roussillières », un riverain du « Chemin de Tende » ne peut plus entrer chez lui lorsqu'il pleut à cause de l'état du chemin. Il est décidé de décaisser le chemin sur la zone accédant à l'habitation et de mettre en place du calcaire damé.

## **Compte-rendu de la réunion de la Commission Tourisme-Culture-Patrimoine**

Madame TARDY donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission Tourisme-Culture-Patrimoine.

Les points suivants ont été abordés :

### Réunion « Charente-Tourisme » et « Villages et Paysages » :

Lors de cette réunion a été évoquée l'idée du tourisme créatif, afin qu'artisans et producteurs locaux puissent ajouter le tourisme à leur activité.

### Livre sur Clion – « Images d'autrefois » - Edition « Le Passage des heures » :

Les habitants ont été contactés pour le prêt de photos et souvenirs pour agrémenter ce livre.

## **Association des Maires de France : don pour Mayotte**

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de faire un don de 200.00 € et charge Madame le Maire des démarches.

### **Tracteur tondeuse**

Suite à la nécessité de remplacer le tracteur ISEKI acheté en 2003 et comme évoqué lors de la précédente réunion, Monsieur BERNARD présente les différents devis de matériels demandés.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	<b>AGRIVISION</b>	<b>SCAR</b>	<b>SCAR</b>	<b>HERRIBERRY (Commande)</b>	<b>HERRIBERRY (Parc)</b>	<b>ESPACE MOTOCULTURE</b>	<b>ESPACE MOTOCULTURE</b>
	<b>1026R 25 CH Coupe 152</b>	<b>KIOTI 25 CH Coupe 137</b>	<b>KIOTI 25 CH Coupe 152</b>	<b>KIOTI 25 CH Coupe 152</b>	<b>KIOTI 25 CH Coupe 152</b>	<b>ISEKI 25 CH Coupe 137</b>	<b>ISEKI 24 CH Coupe 152</b>
HT	23600.00	19300.00	20715.00	21619.59	16332.53	16652.23	17792.23
TVA	4720.00	3860.00	4123.00	4323.91	3266.50	3330.45	3558.45
<b>TTC</b>	<b>28320.00</b>	<b>23160.00</b>	<b>24858.00</b>	<b>25943.50</b>	<b>19599.03</b>	<b>19982.68</b>	<b>21350.68</b>
Reprise	3800.00	3000.00	3000.00	3000.00	3000.00	1500.00	1500.00
Coût final	24520.00	20160.00	21858.00	22943.50	16599.03	18482.62	19850.68

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite rester sur un matériel de marque ISEKI en coupe 152 cm et porte son choix sur le devis d'Espace Motoculture.

La somme sera prévue au budget 2025.

### **Point sur les travaux de l'école maternelle**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ouverture des plis remis par les diverses entreprises a été réalisée.

Il ressort de l'analyse des offres que les entreprises retenues pour les travaux de restauration de l'école maternelle sont les suivantes :

<u>Lot 1</u> :	Gros-œuvre Entreprise BALOUT Fils	51 774.36 € T.T.C.
<u>Lot 2</u> :	Charpente MAITRE Alexandre	48 688.80 € T.T.C.
<u>Lot 3</u> :	Menuiseries Atelier du Bois	41 296.80 € T.T.C.
<u>Lot 4</u> :	Plâtrerie / Isolation David BERTHOUT	43 240.49 € T.T.C.
<u>Lot 5</u> :	Revêtement sols et murs Yann Rivière	25 814.15 € T.T.C.
<u>Lot 6</u> :	Peintures FORTIER Peinture	12 412.88 € T.T.C.

<u>Lot 7</u> :	Electricité ETS PERRIER	61 342.86 € T.T.C.
<u>Lot 8</u> :	Chauffage / Ventilation / Sanitaire DL Thermique FORTIER Renaud	<i>analyse en cours</i> <i>analyse en cours</i>

Madame la Maire informe que le montant des travaux serait d'environ 80 000.00 € H.T. inférieurs à l'estimation initiale.  
Les travaux devraient débutés mi-février.

Suite à l'économie réalisée, elle informe avoir demandé une petite étude informative afin d'aménager un point de vente de boulangerie dans l'ancien logement communal situé dans le prolongement du bâtiment scolaire.  
L'architecte chargé du dossier de l'école a donc réalisé un croquis, l'idée étant de profiter de la présence des entreprises sur l'école pour la réalisation des métrés et de devis. Le projet étant inférieur à 100 000.00 euros, il fera l'objet d'un marché de gré à gré.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une étude soit réaliser par le Cabinet d'architecture Michel APARD.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Vitesse à 30 km/h dans les villages**

Monsieur BERNARD rappelle la décision prise par le Conseil Municipal lors d'une précédente réunion, de limiter à 30 km/h, la vitesse dans tous les villages de la commune.

A cet effet, un devis de 55 panneaux, mâts et fourreaux a été demandé au Syndicat Départemental de la Voirie et s'élève à la somme de 4 874.64 € T.T.C..

La dépense sera prévue au Budget 2025 et une subvention sera demandée au titre de la répartition des amendes de police.

### **ATEL**

Monsieur PLAIZE informe qu'il a reçu avec Monsieur BERNARD, le Directeur Technique de l'ATEL afin de réserver les jours d'intervention de l'Association sur l'année 2025.

Il rappelle l'efficacité de leurs interventions pour l'entretien des villages et des sites du Pont des Anes et de Saint-Paul notamment, pour un coût raisonnable pour la commune (11.90 € / heure).

L'Association étant chaque année très sollicitée, 30 jours d'intervention ont été réservés pour un coût de 17 136.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette intervention, décide de prévoir la dépense au Budget 2025 et charge Madame le Maire des démarches.

### **Estivales**

Madame le Maire informe que la commune n'a pas été retenue pour les Estivales en 2025.

Elle ajoute qu'une réunion pour l'organisation de La Vagabonde 2025 sera organisée prochainement. Monsieur MAROT enverra les liens des deux groupes qui seront proposés.

### **Repas des Aînés**

Madame le Maire informe que le repas annuel des aînés aura lieu le Dimanche 06 Avril 2025.

### **Eglise Saint-André**

Monsieur PLAIZE rappelle que la cloche de l'église est hors service depuis plusieurs mois en raison d'une fissure.

L'entreprise LUSSAULT a été contacté pour la réparation et a reprogrammé la sonnerie des heures et des demi-heures mais la volée ne peut pas être utilisée sans réparation préalable.

La cloche nécessite d'être recoulée. Un devis a été demandé. La dépense pourrait peut-être être éligible à une subvention de la DRAC.

### **Services Techniques**

Monsieur PLAIZE informe que le local des Services Techniques est raccordé à l'électricité depuis le 27 Janvier 2025.

L'alarme sera installée le 04 Février 2025.

### **Projet cabane de chasse**

Madame LANOUE Annie demande où en est le projet de la cabane de chasse. Madame le Maire rappelle que le local a été acquis par la commune mais que le projet en est au stade d'étude afin de respecter la réglementation en vigueur.

Elle ajoute également que la commune a de nombreux projets et qu'il faut les prioriser.